

câbles me semble absolument et catégoriquement la bonne, la seule honnête et légitime. Je me suis prononcé sur le sujet dans le passé. Je ne vois pas qu'il soit légitime, démocratique ou moral de faire des distinctions entre Canadiens à cause de la région où ils vivent. Les Canadiens, où qu'ils demeurent au Canada, peuvent certainement lire les revues et les journaux américains, aller voir des films américains et conduire des voitures américaines, mais s'ils vivent un peu hors de la portée du réseau de microondes, un peu trop au nord de la frontière, ils ne pourraient regarder la télévision américaine sous prétexte qu'elle les corrompra et qu'il est antipatriotique d'agir de la sorte. C'est de l'hypocrisie et de la bêtise. Nous avons une grande moitié du continent nord américain à peupler, à cultiver et à développer, et la télévision est aujourd'hui un des modestes plaisirs ou une des modestes satisfactions qu'offre la vie.

La télévision nous apporte bien des formes de divertissement, d'animation et d'information et si nous voulons encourager les gens à se rendre dans des régions septentrionales du pays, à y rechercher les richesses du Nord, à mettre en valeur cet immense territoire présentement en friche et inconnu et dont dépend notre avenir dans ce monde, si nous voulons que les gens se rendent dans ces régions et y vivent dans des conditions relativement pénibles, pourquoi leur refuser les quelques joies et les quelques douceurs que nous pourrions si facilement leur procurer grâce au réseau de communication qui existe ou qui pourrait exister, pour nous relier avec les moyens de communication des États-Unis?

Je sais que le député d'York-Humber avait à l'esprit quelque chose d'un peu différent quand il a parlé des gens qui habitent des régions desservies à l'heure actuelle par un système de télévision à antenne collective et qui ont fait leur choix de spectacles en payant un droit. Je vais un peu plus loin et je prétends que dans le Nord—et il n'est pas nécessaire d'aller dans le grand Nord; il suffit de se rendre à Calgary ou à Edmonton ou même dans n'importe quelle ville qui est hors de portée du réseau micro-ondes des États-Unis—les gens ne peuvent pas regarder le même genre d'émissions de télévision pour se distraire, ils n'ont pas le même choix que les autres Canadiens qui habitent Vancouver, Toronto, Montréal ou même ma propre ville de Winnipeg qui est desservie par une station américaine.

[M. Sherman.]

C'est là faire preuve de discrimination et d'hypocrisie de façon dangeureuse. Pourquoi, lorsque la chose est techniquement possible et lorsque nos compatriotes dans tous les grands centres qui longent la frontière sont libres de capter fréquemment et régulièrement des émissions de télévision américaine, comme en témoignent les sondages, une personne à Calgary, Edmonton, McMurray, Churchill, Aklavik ou n'importe où dans le Nord se voit-elle refuser la même chance?

Aussi, tout en partageant l'opinion du député d'York-Humber, je vais plus loin, et me plaçant sur le plan géographique, je demande au secrétaire d'État et aux autorités de Radio-Canada de même qu'au réseau canadien de la radiodiffusion, d'assurer un service raisonnable, juste et équitable à tous les autres Canadiens qui se voient désavantagés en raison de leur lieu d'habitation.

On a souvent prétendu que lorsque deux canaux sont disponibles dans une région donnée, les Canadiens ont le choix nécessaire et peuvent exprimer leur préférence. Un argument de ce genre est absurde lorsqu'on le considère à la lumière de la situation dans les régions desservies par la télévision à antenne collective, car comme l'a mentionné le député d'York-Humber cet après-midi, la décision est prise de façon très claire, nette et incontestable par les téléspectateurs dans cette région lorsqu'ils s'abonnent à la télévision à antenne collective et paient les droits. Ils donnent ainsi leur suffrage. Si Radio-Canada doit exiger que le choix ou la préférence soit exprimée plus clairement, je suis certain que ce serait d'un point de vue purement théorique, car ce choix est clairement formulé par les téléspectateurs qui s'abonnent à ce service afin de capter des programmes variés qu'ils choisissent librement, non pas parce qu'ils veulent voir uniquement des émissions en provenance des États-Unis, mais parce qu'ils veulent pouvoir choisir.

J'aurais aimé vous entretenir d'autres sujets, mais je n'en aurai pas le temps. D'après l'horloge, il ne me reste qu'une minute et demie et, aux termes des ordres adoptés pour l'ajournement de Noël, nous n'aurons pas l'occasion d'évoquer ces sujets avant janvier. Je compte faire alors quelques autres propositions et interpolations et je vais insister pour que les deux amendements à l'article 2 que j'ai mentionnés soient préparés.

Je compte aussi me mettre en campagne au sujet de l'attitude anti-américaine adoptée dans les émissions relatives aux affaires publiques, dont a parlé le député d'Elgin. Je